



# PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE – SECURITE



## CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

### OBJECTIFS

- Actualiser et maintenir ses connaissances de conducteur de conducteur de taxi

### PRÉREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

### PUBLIC

Conducteur de Taxi souhaitant maintenir et actualiser ses connaissances pour obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle

### DURÉE

2 jours : 14 heures

### INTERVENANT

Formateur Consultant professionnel taxi

### VALIDATION

La participation effective à l'ensemble des 2 jours de formation génère la remise d'une attestation individuelle d'actualisation des compétences d'une validité de 5 ans

Conformément à l'article R. 3120-8-2 du Code des Transports, cette formation d'actualisation des connaissances permet de se maintenir à jour pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des connaissances est fixée à 5 ans.

### CONTACTS

#### GESTIONNAIRES DE FORMATION

**Schiltigheim :** [gestionfc67@cm-alsace.fr](mailto:gestionfc67@cm-alsace.fr) 03 88 19 79 04

**Colmar :** [gestionfcc@cm-alsace.fr](mailto:gestionfcc@cm-alsace.fr) 03 89 20 84 62

#### REFERENT(E) HANDICAP

**Alsace :**  
Véronique LITTEL [vlittel@cm-alsace.fr](mailto:vlittel@cm-alsace.fr) 03 88 19 79 17

#### ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

Salles de formation dédiées : vidéoprojecteur, accès internet haut débit, parc informatique, salle de pause

#### LIEUX ET DATES

Formation proposée à Schiltigheim et Colmar.

- Pour connaître les dates, consulter la programmation sur :
- notre site internet : [cm-alsace.fr](http://cm-alsace.fr)
  - notre plateforme de services : [services.cm-alsace.fr](http://services.cm-alsace.fr)

Fréquence de la formation : 13 sessions programmées en 2024

#### TARIF

280 € net de taxes

Se renseigner auprès de nos gestionnaires de formation pour obtenir un devis et connaître les possibilités de prise en charge

Taux de satisfaction

**95,30%**



# CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



PRÉVENIR LES RISQUES

## PROGRAMME

### JOUR 1

#### 1. Droit du transport public particulier de personnes (3h30) :

- l'organisation du T3P en France (taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

#### 2. Réglementation spécifique taxi (3h30) :

- la réglementation nationale des conducteurs de taxis : définition, historique, évolutions législatives
- la carte professionnelle de Conducteur de Taxi
- l'autorisation de stationnement – les statuts des conducteurs
- l'exécution du service – le véhicule et son équipement – la course
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation – les voies et délais de recours
- le TAP : Transport Assis Professionnalisé : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis – le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

### JOUR 2

#### 3. Sécurité routière (3h30) :

- obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- mécanisme du permis à points
- règles du code de la route : signalisation – règles de conduite – comportement du conducteur
- règles d'éco-conduite
- conduite à tenir en cas d'accident
- risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- règles de sécurité concernant le téléphone
- règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- sanctions des infractions au code de la route
- réglementation du permis de conduire

#### 4. Gestion et développement commercial (3h30) :

- accueil
- commercialisation
- gestion des conflits



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Apports théoriques et réglementaires

Remise d'un support pédagogique contenant les documents à caractère informatif et réglementaire

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**Évaluation sommative** : QCM d'évaluation des acquis reprenant l'ensemble du programme de formation

[Conditions générales  
de vente](#)

